

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03452

Numéro SIREN : 538 781 592

Nom ou dénomination : 1KUBATOR

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2018 sous le numéro de dépôt A2018/021532

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**

A2018/021532



5082134

Dénomination : 1KUBATOR
Adresse : 59 rue de L'abondance 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2016B03452
n° d'identification : 538 781 592
n° de dépôt : A2018/021532
Date du dépôt : 26/07/2018

Pièce : Ordonnance du Président du 23/07/2018



5082134

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

La soussignée, Maître **Marie-Alice GODOT-SORINE**, Avocat au Barreau de LYON, gérante de la SELARL MAGS AVOCATS, dont le siège social est 76, rue Ney - 69006 LYON,

Agissant au nom et pour le compte de Monsieur Alexandre FOURTOY, 26 Rue Anatole France, 69100 VILLEURBANNE, président de la société 1KUBATOR, société par actions simplifiée au capital variable minimum de 390 000 euros, dont le siège social est 59 Rue de l'Abondance, 69003 LYON immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 538 781 592 RCS LYON,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société **1KUBATOR** envisage de créer des actions de préférence.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions des articles L.228-15, L.225-147, R.225-136 et R.225-7 du Code de commerce, le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un commissaire chargé d'apprécier les avantages particuliers et d'en faire rapport.

Fait à LYON
Le 20 juillet 2018,


Maître **Marie-Alice GODOT-SORINE**

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède,

Vu les dispositions des articles L.228-15, L.225-147, R.225-136 et R.225-7 du Code de commerce,

Désignons en qualité de commissaire chargé d'apprécier les avantages particuliers :

Disons que le sus-nommé exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et établira le rapport qui convient,

Disons qu'il nous en sera référé en cas d'empêchement ou de refus du sus-nommé.

Fait à Lyon

Le _____



REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Jean-Pierre DURAND, juge par délégation du Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société 1KUBATOR 59 rue de l'Abondance 69003 LYON RCS Lyon 538 781 592
Représenté par Maître GODOT-SORINE Marie-Alice Avocat 76 rue Ney 69006 LYON

Vu les articles L. 225-8, L. 225-147, L. 228-11, L. 228-15, R. 210-19, R. 225-7 et R. 225-136 du code de commerce,

DESIGNONS en qualité de commissaire aux avantages particuliers :

La société PRAUGEC Audit
41 rue Laure Diebold 69009 LYON

inscrit sur la liste prévue à l'article L. 822-1 du code de commerce,

avec mission :

d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des avantages particuliers liés aux actions de préférence à émettre dans le cadre de l'opération envisagée par la société requérante et d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes réglementaires qui sera mis à la disposition des associés et déposé au greffe du tribunal de commerce dans les conditions et délais prévus par les textes en vigueur ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 23/07/2018

Le greffier,
Isabelle FIBIANI FOREST

Le juge
Jean-Pierre DURAND

Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.27 € TTC (21.14 € HT – 4.23 € TVA – 5.9 € débours)



Copie certifiée conforme
sur pages

